

COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

Arrêté du maire du 04 février 2026 portant sur l'interdiction de stationner sur le parking public de la salle des fêtes, côté Rue du 08 mai 1945 - Installation d'un stand Fibre ORANGE

Le Maire de la commune de Saint-Brice-sur-Vienne, Laëtitia CALENDREAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu les articles du Code de la route concernant le stationnement interdit (art R 417-10), et l'enlèvement des véhicules (art. R 325-12 et suivants),

Vu la demande d'autorisation de Monsieur Christian CHARRON, responsable Camion Fibre Limousin/Dordogne, d'installer un stand Fibre Orange pour une animation auprès des administrés de la commune afin de les renseigner et de les sensibiliser au raccordement à la Fibre ;

Considérant qu'il y a lieu de garantir l'installation d'un stand Fibre Orange pour la permanence le lundi 23 février 2026 de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 et de garantir la sécurité du personnel du stand et des administrés qui souhaiteront se renseigner sur le raccordement à la fibre ;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement sur son implantation, parking de la salle des fêtes du bourg, Rue du 08 mai 1945, le lundi 23 février 2026 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Orange est autorisé à installer un stand Fibre Orange sur le parking de la salle des fêtes du bourg, Rue du 08 mai 1945, le lundi 23 février 2026.

ARTICLE 2 : Le stationnement sur le parking de la salle des fêtes du bourg, Rue du 08 mai 1945, sera donc interdit de 09h00 à 18h00.

ARTICLE 3 : Les prescriptions seront rappelées par l'affichage du présent arrêté municipal sur les lieux avant la mise en place.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 5 : Madame le maire de Saint-Brice-sur-Vienne et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame Gislaine PAQUET - Responsable Camion Fibre Limousin / Dordogne.

Fait à Saint-Brice-sur-Vienne, le 04 février 2026

Le maire,

Laëtitia CALENDREAU

Notifié et affiché le 04 février 2026

